



N° 206

L'Actu CAHAGNAISE

Lettre d'information municipale

Janvier / Février 2021

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Le mot des Assos

HORAIRES

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
16h – 19h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h

CONTACTS

Téléphone :

02.31.77.58.46

Email :

mairie@cahagnes.fr

Facebook :

Mairie de Cahagnes

Site internet :

www.cahagnes.fr

NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Urgences médicales : 15

SOS violences

conjugales : 39.19

Le Mot du Maire

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

La crise sanitaire ne faiblit pas mais cette nouvelle année a débuté sur une note positive avec l'arrivée du vaccin contre la Covid-19. Celui-ci est une avancée significative pour faire face à la pandémie. Un numéro Vert est à votre disposition pour prendre rendez-vous : 0 800 009 110.

La situation sanitaire exceptionnelle nous a malheureusement empêché d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux. Ces moments conviviaux d'échanges sont en effet essentiels pour la vie de la commune. Espérons que nous pourrions bientôt nous retrouver pour d'autres occasions festives !

Outre les affaires courantes, nous allons continuer à travailler sur les nombreux chantiers qui nous attendent en 2021. Nous réfléchissons sur le devenir du camping municipal en lien avec la rénovation du plan d'eau mais aussi l'aboutissement du parcours de randonnée (subvention départementale de 20 000€ obtenue).

Nous avons lancé un appel à candidatures pour mettre en place un conseil municipal des jeunes, leur permettant ainsi de les intégrer et d'exprimer leurs idées afin d'améliorer le vivre ensemble à Cahagnes.

Pour la sécurité, nous travaillons sur la défense extérieure contre l'incendie, la dénomination des voies hors bourg, la sécurisation du carrefour des écoles, l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde... Il ne faut également pas oublier l'avancée des études concernant les futurs aménagements du bourg sur les parties Nord et Sud de la RD54 et la création d'une liaison douce dans le secteur des écoles.

En partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Pré Bocage Intercom, les dirigeants des Celliers associés, nous examinons des pistes de reconversion du site de l'ancienne cidrerie, projet qui nous tient à cœur. Nous souhaiterions y mettre un pôle d'accueil pour les seniors, une maison des associations, un local pour les jeunes, un atelier communal plus fonctionnel ou encore une halle d'exposition ou un marché couvert.

L'ampleur de la tâche n'atteint pas notre motivation, ni l'implication dans les projets que nous menons et ceux à venir. Le contexte actuel nous contraint à nous adapter en permanence mais crée aussi du lien.

Alors gardons le contact et soyez assurés que l'ensemble de l'équipe municipale reste à votre écoute en toutes circonstances.

Guillaume DUJARDIN

Vos référents communaux :

Voirie : Guillaume DUJARDIN Tél : 06.81.64.06.23

Eau : Jean Marie MAHIEU.....Tél : 06.29.70.82.46

Électricité : Nicolas LEFRANC.....Tél : 06.71.77.74.79

Logements communaux : Pascale GASNIER – MENANTEAU... Tél : 06.08.07.39.70

LES PRÉSENTS À LA RÉUNION DE CONSEIL DU 12/01/2021

L'an deux mil vingt et un, le douze janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à CAHAGNES, à la salle Edeline sise 5 rue Alexis de Tocqueville, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Nicolas LEFRANC, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Frédéric THOMASSE, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M Stéphane LE BRET, M. Jean Marie MAHIEU, conseillers.

Était absente : Mme Jennifer LAMAZURE-POGU

Secrétaires de séance : Mmes GASNIER-MENANTEAU et LEMARCHAND.

GROUPE SCOLAIRE

4ème classe de l'école élémentaire

Les murs et le plafond ne disposent d'aucune isolation d'où la nécessité de programmer des travaux pour améliorer le confort des élèves et maîtriser la consommation énergétique.

Travaux estimés à 37 114,74 € TTC.

Le conseil approuve le projet de travaux et sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 40 %.

Cantine scolaire

La cantine scolaire nécessite des travaux au niveau de la salle de plonge, de la cuisine et du réfectoire. Le lave-vaisselle n'est plus adapté aux 150 couverts servis quotidiennement. Il faut donc envisager son remplacement et repenser la zone de plonge en modifiant l'évier. L'acquisition d'un lave-vaisselle plus performant et équipé d'un condenseur de buée permettrait des économies d'énergie et améliorerait le confort de travail des agents en limitant les troubles musculosquelettiques entraînés par la manipulation des paniers de vaisselle.

Les peintures des murs de la cuisine, de l'espace de plonge et du réfectoire sont vieillissantes et ont tendance à fissurer.

Le devis pour les travaux de peinture n'a pas été approuvé, le coût étant trop élevé. Priorité a été donnée à la zone de plonge : le conseil a voté à l'unanimité pour le devis de BELLARD A.C.M d'un montant de 7584 € TTC qui va être soumis à une demande de subvention à hauteur de 40 % au titre de la DETR et de la DSIL.

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Distribution

À ce jour, le bulletin est distribué par la Poste pour un montant d'environ 180 € / mois.

Depuis quelques temps, nous rencontrons des difficultés de distribution avec des délais trop importants (pour exemple, le bulletin de décembre n'a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des administrés que 3 semaines après l'avoir remis au service de la Poste).

Par ailleurs, l'agenda remis avec les bulletins de décembre a été compté en supplément, soit une facturation double.

Le coût de ce service est trop important pour une prestation qui n'est pas satisfaisante.

Solution retenue à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention : édition d'un bulletin tous les 2 mois avec une distribution à tester par les agents communaux.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Trois étudiantes en BTS Tourisme ont été accueillies en stage pendant 6 semaines. Elles ont principalement télétravaillé pour aider à mettre en place le topo guide de la commune et la création des panneaux d'information qui seront installés le long des sentiers de randonnée.

LES PRÉSENTS À LA RÉUNION DE CONSEIL DU 02/02/2021

L'an deux mil vingt et un, le deux février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à CAHAGNES, à la salle Edeline sise 5 rue Alexis de Tocqueville, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Nicolas LEFRANC, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Frédéric THOMASSE, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, Mme Sylvie CHEVAL, M. Jean Marie MAHIEU, conseillers.

Était absente et représentée : Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à Mme Karine FRANCOIS

Était absente : Mme Jennifer LAMAZURE-POGU

Secrétaires de séance : Mmes GASNIER-MENANTEAU et LEMARCHAND.

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation d'un nouveau conseiller

Stéphane LE BRET ayant donné sa démission, Mme Sylvie CHEVAL est installée en qualité de conseillère municipale. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Mme Sylvie CHEVAL reprend l'intégralité des commissions sur lesquelles était désigné M. LE BRET, à savoir 2ème titulaire de la liste « Tous pour Cahagnes » dans la Commission de contrôle des élections, suppléante au syndicat d'eau de Caumont l'Eventé et suppléante au SIVOM du Caumontais.

Règlement intérieur

Ce règlement est proposé pour le mandat 2020-2026. Le règlement doit être établi dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Il a été adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ

Travaux

► L'inspection du réseau des eaux usées et eaux pluviales réalisée par Auto Bilan Réseaux a permis de découvrir l'existence d'un double réseau d'eaux dans le bourg, le long des habitations et commerces jusqu'à la mairie, soit 500 mètres linéaires.

Des problèmes d'affaissement au niveau de la laiterie et de la station d'épuration ont été constatés de même que la présence de lingettes qui obstruent les canalisations d'un diamètre trop petit.

Un devis complémentaire pour l'hydrocurage de ce réseau et l'inspection par caméra est adopté à l'unanimité pour un montant de 1690 € HT.

► Le rapport des architectes des Bâtiments de France réalisé sur le bâtiment de l'église fait état de nombreux problèmes d'infiltration, de maçonnerie et de vitraux qui se détériorent. Faute de travaux, l'église risquerait de devenir inaccessible.

Nous sollicitons des devis auprès des entreprises habilitées à intervenir sur les bâtiments inscrits au titre des monuments historiques.

La commune ne cautionne aucun démarchage à domicile



Soyez vigilants, de nouveaux démarcheurs rôdent dans les environs. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie que nous avons déjà alertée, en cas de nouvelles sollicitations suspectes.

Les Infos **MUNICIPALES**

UN CENTENAIRE DANS LA COMMUNE

100 ans MARCEL LOISEL



Notre doyen de Cahagnes, Marcel LOISEL, vient de célébrer son 100ème anniversaire le 2 janvier 2021. Pour fêter dignement cet événement, le Maire et sa 1ère adjointe lui ont remis un coffret-cadeau de la part de l'équipe municipale.

Premier homme centenaire de notre commune, sa vie est ancrée à Cahagnes. Né au hameau des Bosquets, il a vécu au lieu-dit la Campagne puis Locqueville et réside aujourd'hui dans le Bourg. Ancien agriculteur, père de deux filles, il n'a jamais quitté notre village sauf lors du Débarquement de Normandie pendant lequel il a dû se réfugier en Mayenne.

Malgré les épisodes douloureux traversés au fil des années, la disparition de son épouse Fernande en 2004 et de son meilleur ami Bernard en 1976, il va néanmoins profiter de sa longue et paisible retraite en s'adonnant à des plaisirs simples comme la marche, les visites à son entourage, la lecture ou encore la télévision pour se tenir informé et se distraire. Il peut être fier de son parcours et de sa longévité.

Entouré d'Annick au quotidien et de Nicole, également à ses petits soins, il symbolise la mémoire de notre siècle et nous lui souhaitons encore de belles années.

ÉTAT CIL 2020

Certains noms ont été volontairement omis afin de respecter la volonté des intéressés.

Naissances

Nous sommes heureux d'avoir accueilli 16 nouveaux nés à Cahagnes en 2020 dont :

Naomi LEBLÂTIER DELAVALLETTE

Marceau LELIEVRE

Adrien SCelles

Zélia HAMARD RABIN

Ambre LEMONNIER

Jade LEMONNIER

Gabin BARBIER

Tessa TREHET

Lyam POTTIER

Maxence TURQUET LEHERPEUR

Eliott CARGOET POSÉ

Luna NÉDÉLEC

Décès

Malheureusement, 15 personnes, habitant notre commune, nous ont quittés l'année dernière. Nous avons une pensée toute particulière pour eux et pour leur famille :

M. Alain COLIN

M. Thierry MAUGER

M. Daniel KERVELLA

M. Jean-Pierre MARLIER

M. Marcel HEUDIER

Mme Margarita CURIEL FERNANDEZ

M. Fabrice ROSALIE

Mme Yolande PENNERAS

M. Cyrille LENAULT

M. Pierre PERRINE

M. Paul LÉCOT

M. Léon MONHUREL

M. Philippe COFFIN

Mme Yvonne MULOT

M. Jean-Pierre MARION

M. Gérard FAROLDI

Mariages

Nous avons eu la joie de célébrer 4 mariages dont :
M. David SCÈNE et Mme Morgane LÉVÊQUE
M. Jérémy LEMONNIER et Mme Aline LECHARTIER
M. Jason PETIT et Mme Obéline AUFFRET

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie les personnes qui ont apporté des jouets pour les enfants de la garderie.

EXODE 39-45

Accueil des habitants de Neuvy en Mauge :
Le contexte sanitaire oblige une nouvelle fois le report de cet évènement en septembre 2021.

Le séjour itinérant à vélo initialement prévu du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021, de Cahagnes à Neuvy en Mauge **est également reporté.**

Les personnes intéressées peuvent néanmoins contacter les personnes ci-dessous pour plus de renseignements :

Joachim Hay : joachim-hay@orange.fr 06.14.83.15.92
Georges Lévêque : georges@loterot.com 07.50.99.19.18
Karine François : karine.francois61@sfr.fr 06.58.66.82.87
Céline Mathelier : victormath@hotmail.fr

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

Les déchets que vous déposez en déchèterie, volumineux et/ou dangereux, sont transportés pour être valorisés. Chaque type de déchet a sa destination et sa filière de valorisation. Il est donc essentiel de bien les trier.

On compte cinq filières :

- **le recyclage** : les matières récupérées sont transformées en différents objets = Cartons, Métaux, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), Cartouches d'encre, Batteries, Piles, DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), Textiles, Papier, Verre, Mobilier, Emballages
- **le compostage** : les déchets verts sont transformés en compost = Tontes, Branchages
- **la valorisation énergétique** : l'utilisation des matières permet la production d'énergies comme l'électricité ou le gaz = Bois, DEEE, DMS, Huile de vidange, Huile de friture
- **l'enfouissement** : les déchets sont directement envoyés dans un centre d'enfouissement technique = Gravats, Tout-venant, Amiante
- **le don** : les objets sont récupérés par des associations de réinsertion à l'emploi afin d'être revendus dans des magasins d'occasion = Récup' solidaire

BENNE TOUT-VENANT : LE TRI D'ABORD

La benne tout-venant n'est pas une benne fourre-tout !
C'est la seule benne dont le contenu n'est pas valorisé. Les déchets qui y sont déposés sont emmenés directement en centre d'enfouissement. Ils ne sont pas triés ni recyclés.

En général, une benne tout-venant est composée de 45 % d'erreurs sur le territoire du SEROC. Ce sont des éléments qui devraient être déposés dans les autres bennes, bacs ou conteneurs sur la déchèterie : gravats, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), cartons, etc.



Vous venez d'avoir 16 ans ceci vous concerne

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

 Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Le mot des assos

TENNIS

Le Club de Tennis à nouveau à l'arrêt

L'école de Tennis enfants qui avait repris mi-décembre, est à nouveau à l'arrêt, et les cours Adultes sont toujours à l'arrêt depuis fin octobre 2020.

Nous avons 17 enfants et 7 adultes à l'école de Tennis. (Baisse de 20 % chez les enfants et effectif équivalent chez les adultes par rapport à la saison 2019/2020).

Aujourd'hui, la seule possibilité de pratiquer le Tennis est en loisir sur le court extérieur ; (vu la météo actuelle, ça reste compliqué !)

Pour les non licenciés au club, nous rappelons qu'un badge donnant l'accès au court extérieur est disponible à l'épicerie du village moyennant 5 euros de l'heure.

Pour tous renseignements contacter JC. Périclès au 06.80.27.74.97.